



Sommaire

3 Le Mot du Maire

Actions de la municipalité

4 Bâtiment

5 Le Budget

6-7 Une équipe municipale à votre service

Informations diverses

8 Colis gourmand pour les fêtes de fin d'année - Un départ à la retraite bien mérité

9 Cimetière - L'ADMR toujours sur le pont

Vie locale

10 Tarot Sud Challenge - Le club de l'amitié

11 Les Victimes du grand gibier - Les Anciens combattants - l'association scolaire

12 ASCC

13 Comité des Fêtes - Jeu déambule

14 COSM du Lary

15 Teurlay Environnement Théâtre

Culture et loisirs

16-17 Bibliothèque

18 Bibliothèque

19-21 Ecole

22-25 Maires et conseillers municipaux à Clérac, de la Révolution à nos jours

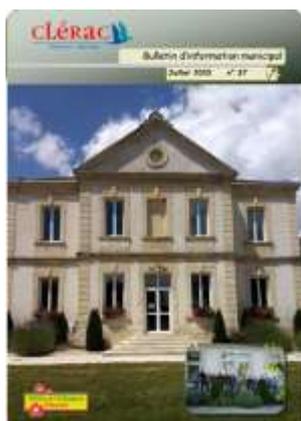
26 Connaître le dipladénia mandevilla

27 Soupe froide pour l'été

Vie pratique

28 Etat civil

29 Informations utiles



Mairie
Equipe municipale



Directeur de publication : Michel QUOD

Rédacteur en chef : Dominique MAUREL

Mise en page : Adeline MIMAUD

Impression : Imprimerie ROBERT

N° dépôt légal : 962

Le Mot du Maire

Chères Cléracaises, Chers Cléracais,

Dimanche 15 mars, avec l'aide de l'ensemble des acteurs, nous avons pris les précautions optimales, afin de vous permettre de venir voter dans les meilleures conditions.

Au lendemain de ce scrutin, je souhaiterais vous remercier vivement pour le résultat de cette élection et pour la confiance que vous nous accordez à mon équipe et à moi-même.

En temps normal, l'installation du nouveau Conseil Municipal doit être réalisée les vendredi, samedi ou dimanche suivant l'élection. Elle permet à minima, d'élire le maire et les adjoints.

Notre pays étant en confinement, la situation sanitaire que nous vivons est inédite, cette pandémie est une première mondiale. Même dans nos campagnes, ce confinement du COVID19 a été difficile à vivre.

Le Gouvernement a décidé, le jeudi soir suivant l'élection, de reporter ces installations et de laisser en place les anciens Conseils Municipaux.

C'est donc avec Mr Guy PASQUET et l'ancienne équipe que nous avons mis en place plusieurs actions. Le maintien des principaux services au public par nos agents, dont la mairie, l'agence postale, et la mise en place d'un service pour assurer les courses et l'assistance auprès des personnes fragiles et isolées.

Le retour à l'école fut un travail d'organisation grâce à l'engagement de tous (Directeur, Enseignants, Personnels de mairie), et nous avons pu proposer un protocole sanitaire répondant aux exigences. Le service de la cantine a pu être assuré de façon à ce que les enfants soient en sécurité (espacement des tables ou occupation d'une place sur deux pour que les distances soient respectées).

C'est seulement le mercredi 27 mai, à huis clos, que l'élection du maire et des adjoints a été mis en place. Vous trouverez dans les pages qui suivent une présentation des élus qui composent désormais ce nouveau Conseil Municipal.

Suite à cette élection, une première réunion s'est déroulée à nouveau à huis clos le 12 Juin pour l'élaboration des Commissions et nommer les représentants aux différents Syndicats, et avons longuement développé les dossiers à traiter.

Nous avons pris possession pendant cette période, des nouveaux locaux de la Mairie qui permettront une meilleure accessibilité pour tous. Nous souhaitons prochainement organiser une visite lors de l'inauguration des locaux ainsi qu'un rassemblement convivial à la salle des fêtes une fois les mesures sanitaires levées.

Je tiens à remercier à nouveau l'ensemble des agents et élus pour leur coopération dans cette crise. Nous tenons à remercier une nouvelle fois notre ancien maire Guy PASQUET pour toutes ces années passées à la tête de notre Commune.

Nous sommes heureux de retrouver une certaine liberté, malgré tout, il est important de continuer à respecter les consignes sanitaires et sachons prendre soin de nous et des autres.

Mon équipe et moi-même souhaitons à tous une excellente période estivale et souhaitons que les différentes manifestations culturelles et festives prévues par la Municipalité et les Associations locales soient maintenues.

Bien cordialement.

Michel QUOD



Mairie



Aujourd'hui, nous sommes installés dans les nouveaux locaux de la Mairie depuis fin février 2020. La municipalité avait décidé d'engager une consultation pour la réhabilitation partielle et la mise aux normes de la Mairie. Les travaux ont commencé début Juillet 2019 pour une durée de 8 mois environ. Ces travaux ont permis de récupérer les locaux de l'ancienne bibliothèque, modifier l'aménagement intérieur avec mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite, la réorganisation de l'espace accueil et des bureaux, la création de la salle du conseil au RDC. Ce projet permet d'avoir des locaux plus fonctionnels, avec une meilleure accessibilité pour tous. Vous êtes tous conviés à visiter votre nouvelle Mairie. Pour la réalisation de ce projet, la maîtrise d'œuvre, et le suivi des travaux ont été confiés au cabinet Archi'Texture de Cozes.

Maison du lotissement

La municipalité a pris la décision de construire 2 maisons au lotissement de « la Rente » afin de faire perdurer son patrimoine locatif. Les travaux ont commencé début Février 2019. Aujourd'hui les maisons sont terminées, reste l'aménagement espace vert à réaliser (plantation d'arbres et de haies). Une maison est déjà occupée par ses locataires, l'autre maison reste à louer. Le cabinet d'architecture So'Light de Chevanceaux a été retenu pour la réalisation de ce projet et le suivi des travaux.



Réparation d'un logement HLM



Suite à un sinistre, les travaux de rénovation de l'appartement n°1 du bâtiment A sont en cours de réalisation, la réception de chantier devrait avoir lieu début Juillet.

Les différents travaux sont réalisés par la Société RENOV16 .

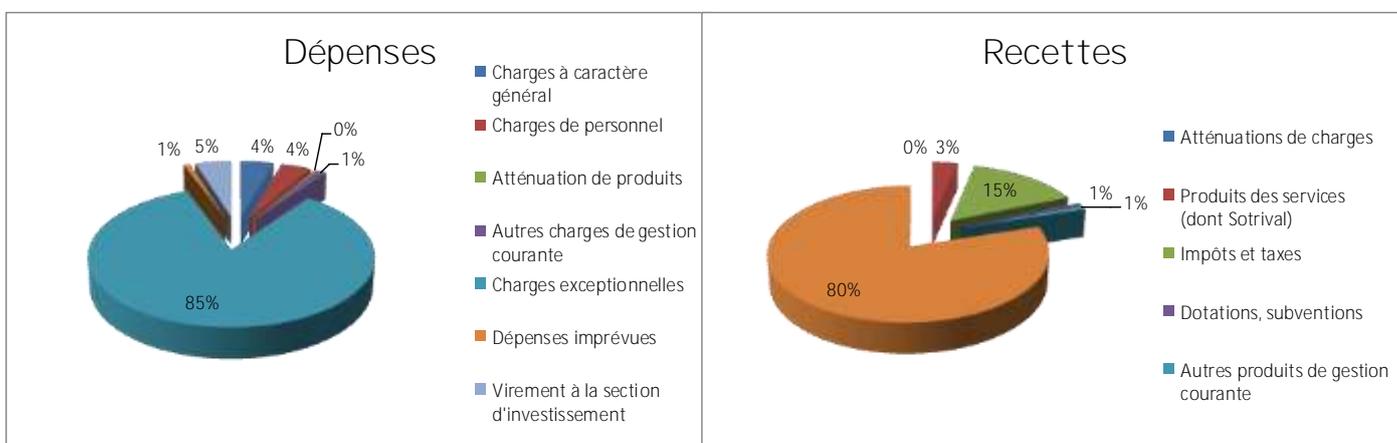
Le Budget

Le budget est un acte important dans la vie d'une commune, il détermine les axes principaux de décisions. Le budget a été voté le 26 juin dernier. La commune a une santé financière très saine malgré les fortes diminutions des dotations de l'Etat. Par ailleurs, l'endettement communal est désormais inexistant. Le conseil a décidé, comme les années précédentes, de maintenir les taux communaux de 2019, toute augmentation de l'imposition ne pourra donc résulter que d'augmentations autres telles les taux départementaux, régionaux ou intercommunaux et/ou d'augmentation de la base taxable.

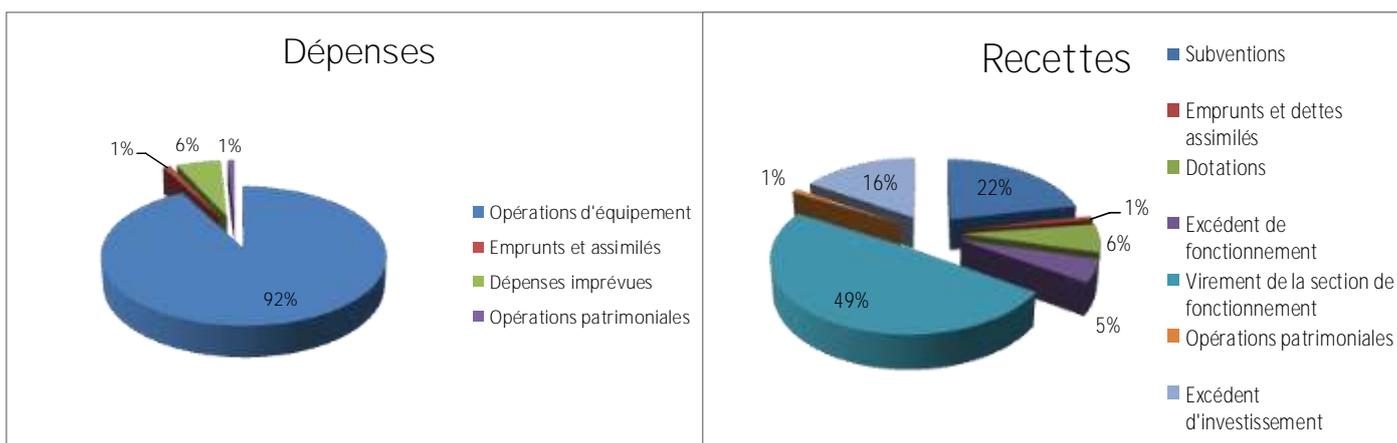


Le budget est obligatoirement voté en équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Section de fonctionnement : 10 378 571.36 €



Section d'investissement : 1 010 000.00 €



La fiscalité

Conformément à la loi de finances 2020 visant à la suppression de la taxe d'habitation, celle-ci est gelée pour l'année 2020.

Taxes	Taux (%)	Produit attendu
Habitation	13.51	131 196.00
Foncier bâti	9.12	278 625.00
Foncier non bâti	38.42	17 324.00
Contribution Foncière des Entreprises	15.63	481 897.00

Une équipe municipale à votre service



Michel QUOD, Maire

Né en 1952 à Saint-Androny (Gironde), marié 2 enfants, 1 petit fils
Termine sa carrière professionnelle comme responsable de secteurs commerciaux dans l'industrie chimique et médicale.
Deuxième adjoint depuis 2014, Président du comité des fêtes depuis 2004.

Marie-Bernadette MARTINEZ, Première adjointe

Née en 1955 à Clérac, mariée, 2 enfants, 1 petite-fille. En 1985, est revenue vivre au village natal. Retraitée de l'Education nationale depuis le 1^{er} septembre 2019 (a terminé sa carrière au collège de la Tour à Montguyon où elle occupait le poste de secrétaire de direction depuis 1986. En 2018, a été promue Officier dans l'ordre des Palmes Académiques. Elue conseillère municipale depuis 2001 (4^{ème} adjointe), 2008 (3^{ème} adjointe).



Marie-Claire CAILLE née GRASSET, Deuxième adjointe

Née en 1949 à Caudéran (Gironde)
Arrivée en 2010 à la retraite à Clérac, conseillère municipale depuis 2014, présidente du club de l'amitié et bénévole à la Médiathèque.

Mathieu THIBAUD, Troisième adjoint

né en 1981 à Libourne, vit en couple, 2 enfants, a toujours vécu à Clérac. Gérant d'une entreprise du bâtiment à Montguyon, membre du comité des fêtes depuis de nombreuses années. Premier mandat, vice-président de la commission bâtiment.



Daniel CHARGÉ, Quatrième adjoint

Né le 10/09/1948 à Clérac, marié, 2 enfants, 4 petites filles. Exilé à Paris 15 ans, puis 19 ans à Bordeaux comme agent commercial voyageurs à la SNCF. En retraite à Clérac depuis 2001. Membre des commission Voirie, Urbanisme, Bâtiment.

Dominique MAUREL

Né en 1959 dans le Lot et Garonne (Fumel), 3 enfants, 1 petit enfant, habite Clérac depuis 1989. Docteur en Biologie à l'université de Bordeaux et actuellement chef de projet informatique dans l'industrie pharmaceutique. Inséré dans le milieu associatif local comme membre du club de volley-ball de Montguyon, du Comité des Fêtes de Clérac et de l'Association Sportive et Culturelle de Clérac. Vice-président de la commission Finances.



Chantal POMIER

née à Saint-Aigulin en 1957, mariée, 3 fils, arrivée à Clérac en 1976
En retraite depuis 2019 après avoir travaillé 40 ans dans une entreprise de Robinetterie industrielle en tant que logisticienne produits.
Membre actif puis trésorière du club de foot sous la présidence de Jean Marc Audoin

Marc VAREILLE

Marc Vareille,

Né à Verdillon, Clérac le 04/08/1953 marié, 3 enfants, 37 années professeur à l'Education Nationale, un passage dans l'industrie aérospatiale et 10 saisons d'été MNS sur la côte atlantique.

Inséré dans le milieu associatif local en tant que membre du comité des fêtes de Clérac et secrétaire du Montguyon Karaté Club.

Vice président de la commission urbanisme, membre de 3 autres commissions.

En activité dans le domaine de la sylviculture et impliqué dans le milieu viticole.



Pascal PRIOUZEAU

Né à La Rochelle le 16/08/1961. Installé à Clérac depuis 1985. Effectue son quatrième mandat. Vice-Président des commissions éducation et culture/sport/loisir. Président de l'Association Sportive et Culturelle de Clérac. Directeur d'école à Montguyon.



Isabelle ARNAUDY

Née à Lormont (33) le 28/09/1973, vie en concubinage 1 enfant. Secrétaire dans une entreprise de transport. Conseillère Municipale pour le 2ème Mandat. Membre du Comité des Fêtes depuis 2008.



Sylvie VIAS

Née le 18 mars 1967 à Clérac, mariée, 1 enfant, accueillante familiale agréée de personnes âgées Membre des commissions éducation ; Finances, investissements et développement économique ; Sport, culture, patrimoine et tourisme ; Action sanitaire et sociale



Laetitia AYMAT,

Née le 04/06/1984 à CENON (33), pacsée, 2 enfants, arrivée sur la commune de Clérac en 2008, Gestionnaire de paie et Administration du personnel dans l'industrie Pharmaceutique. Présidente de l'association des parents d'élèves depuis septembre 2019.

Corine BOIN

Née le 08/08/1972 au Bouscat, mariée, 2 enfants. Habitante sur la commune de Clérac depuis 10 ans, comptable de métier et pratique la réflexologie plantaire par passion et plaisir. Actuellement en poste au service facturation chez les Transports Veynat. Pratique la marche en loisir. Conseillère municipale pour son 2ème mandat.

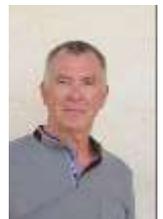


Jean-Marc AUDOIN

né en 1953 à Clérac, marié, 3 enfants, 3 petits enfants, Elu en 1995, réélu en 2001, en 2008 2ème adjoint, en 2014 1er adjoint, puis en 2020 conseiller municipal, Vice président de la commission Voirie, Délégué aux différents syndicats de la voirie.

Dominique BOIN

60 ans, né à Mussidan (24), habite à Clérac depuis 10 ans gérant d'une entreprise pendant 30 ans, actuellement directeur exploitation dans le transport de vin. Ceinture noire de judo, de jujitsu, ancien footballeur et marathonien, amoureux du VTT que je pratique actuellement, chasseur. Fait parti de la commission Sport, culture, patrimoine, tourisme et Action sanitaire et sociale



Les employés municipaux

Service Ecole

Service technique

Service Administratif



De gauche à droite :
Aurélié BELAIR, agent en école maternelle en CDD
Ludivine SOULARD, agent en école maternelle
Jennifer MARIDAT, Cuisinière
Vincent GUERIN, agent polyvalent affecté à la cantine et à la garderie
Martine RULIER, agent polyvalent affecté à la cantine et à la garderie

De droite à gauche :
Jean-Philippe BERNARD
Cédric GODICHAUD
Mathieu REYGNIER
Valentin LAFAURIE, agent en CDD

De gauche à droite :
Adeline MIMAUD, secrétaire générale
Sandra BERGES, responsable bibliothèque
Marie-Line GORDO, gérante de l'agence postale

Colis gourmand pour les fêtes de fin d'année



Photo prise lors de la remise à Mme Alice Morassutti, 99 ans depuis le 06 mai



Traditionnellement fin novembre, le Conseil Municipal offre aux Aînés un Repas Spectacle, très apprécié dans l'ensemble. Cependant, certains ne peuvent ou ne souhaitent pas répondre à cette invitation.

Ainsi, en 2019, une enquête préalable a permis à chaque aîné de préciser son choix : repas spectacle ou panier garni pour faire la fête à la maison ! 80 personnes ont choisi cette option et ont reçu au moment de Noël un colis de victuailles et boissons de choix présentés dans une boîte de fer décor « saveurs gourmandes ». La distribution, dans chaque foyer, a été effectuée par un.e conseiller.e municipal.e, avant les fêtes de fin d'année.

D'autre part, le même panier garni était offert par le conseil à tous les employés communaux au cours d'un sympathique apéritif cocktail qui était l'occasion de célébrer le départ à la retraite de Mme Anne-Marie QUOD, secrétaire à l'accueil de la mairie et de faire la connaissance de Mme Bettina GAUCHER qui lui succède à ce poste jusque fin juillet.

Souhaitons que ces heureuses initiatives puissent se poursuivre encore de longues années !

Un départ à la retraite bien mérité



Anne-Marie QUOD, née GARCEAU, a débuté sa carrière auprès des dockers de Bordeaux, elle a ensuite travaillé en tant que secrétaire dans l'entreprise Giraud à Barbezieux, et a entamé une carrière de secrétaire à la mairie de Clérac à la fin de l'année 1995.

Elle est maman de deux enfants, et a depuis peu un petit fils dont elle est heureuse de s'occuper.

Elle a quitté son poste le 31 décembre dernier.

A cette occasion, un cocktail a été organisé pour son départ à la retraite.

Nous lui souhaitons de profiter de belles et longues années de repos...



Cimetière



Vous avez pu remarquer que les allées du cimetière ont évolués. Certaines parties sont devenues enherbées afin de pouvoir respecter la réglementation concernant l'interdiction des produits phytosanitaires.

Ce lieu de recueillement est régulièrement entretenu par les services municipaux, notamment à l'aide d'un désherbeur thermique. Cet outil permet de désherber sans utilisation de produit. Aussi, nous demandons à la population de ne pas mettre de compositions dans les allées afin d'éviter qu'elles soient abîmées.

Nous avons pu constater que certaines personnes indélicates utilisent ce lieu à un usage non approprié, notamment en tant que pistes de vélo ou autres véhicules à deux roues. Nous leur demandons de bien vouloir respecter ce lieu de recueillement.

Merci de votre compréhension.

L'ADMR toujours sur le pont



L'Aide à domicile, comme les services de soins, ne peut s'arrêter en temps de grande épidémie.

Nos salariées poursuivent donc leurs interventions sur le terrain, à part quelques parents isolés, qui doivent garder leurs enfants.

Avec un certain manque de personnel des prestations de ménage ont été supprimées, le plus souvent avec l'accord ou à la demande des intéressés.

Les aides à la personne (lever, habillage, toilette, coucher, repas, courses) sont toujours maintenues. Mais s'il faut poursuivre les services, il faut aussi protéger nos intervenants fortement exposés dans les actes d'aide en grande proximité ; il faut aussi assurer réciproquement la protection de la personne aidée.

L'équipement de protection a mis un peu de temps à arriver, mais de multiples actions de solidarité se sont développées :

la Mairie de Saint Aigulin nous a remis des masques offerts par un anonyme. -

l'atelier d'insertion couture de l'ADPAHS de Chevanceaux a confectionné des masques pour les 3 Associations du sud (une centaine) le tissu imperméable était fourni par l'usine de Chevanceaux qui fabrique des canots pneumatiques.

Le docteur Chaigne, médecin de l'unité sanitaire de la prison de Bédénac, où nous intervenons toujours, a offert les visières utilisées par le service, pour toutes nos Auxiliaires de Vie (30).

Le Collège de Saint-Aigulin en a ajouté 20 de plus.

La crèche de l'enfant d'une salariée vient de nous offrir des sur-chaussures.

Nous disons un grand merci à tous pour leur don.

Enfin l'essentiel du matériel est commandé à nos fournisseurs habituels et nouveaux et les masques, fournis par l'ARS, nous parviennent par la Fédération. La FD continue de nous soutenir par mail et téléphone. Nos Assistantes de gestion, dont le travail s'est encore intensifié et compliqué, sont en télétravail et ne voient les salaires que pour les livraisons de matériel.

Pour le soutien psychologique des intervenantes, une écoute téléphonique par une psychologue est disponible du lundi au vendredi.

Les bénévoles, quant à eux, aussi confinés, agissent par mail et téléphone. Les visites interdites sont remplacées par des appels téléphoniques aux clients pour prendre des nouvelles et rompre leur isolement.

Le service téléalarme fonctionne toujours, mais les règles de confinement et de protection compliquent un peu les installations.

Des visio conférences entre la FD, les bénévoles du secteur et les Assistantes de Gestion sont programmées régulièrement, pour organiser les manières de poursuivre nos actions.

Enfin une bonne nouvelle pour terminer ! les véhicules de service, attendues depuis longtemps, viennent d'être distribuées. Ce sont d'adorables C3 blanches au toit rouge, identifiées par un grand logo ADMR.

C'est ainsi 21 voitures qui vont sillonner nos campagnes. Un avantage bien mérité pour nos courageuses Aides à Domiciles !





Tarot Sud Challenge

La covid 19 a eu raison de notre fin de saison, et les concours se sont arrêtés le 15 mars. Notre AG, prévue en début juin, a été reportée au 05 septembre à 15h. La distribution des lots de notre challenge sera faite le soir, juste avant le premier concours de la saison 2020/21 en espérant que le virus ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Le calendrier complet des concours, de septembre à juin à quand même pu être établi, sous réserve des événements bien sûr, Il peut être consulté sur le site de l'association : www.tcass-tarot.clubeo.com.

Pour combler le manque de recettes, nous espérons organiser 2 concours d'été, un en juillet et un autre en août, dans un lieu restant à définir pour l'instant.



Jusqu'à la fin de l'année, plusieurs concours sont prévus dans la salle des fêtes, au profit de notre association le 19 décembre, pour une journée spéciale Noël ; au profit du club de pétanque les dimanches 4 octobre et 6 décembre, et au profit du foot le samedi 26 décembre pour une journée spéciale fête.

Vous jouez au tarot en famille ou entre amis, n'hésitez pas à venir nous rejoindre les samedis, veilles de fêtes, et certains dimanches. Le meilleur accueil vous sera réservé. Pas besoin de payer une adhésion à l'association, nos concours sont ouverts à tout le monde.

Pour un engagement de 13€, tous les participants repartent avec un lot, et même une récompense supplémentaire à la 1^{ère} dame classée. Lors de certains concours, un casse-croûte vous est même offert avant de repartir.

La Présidente, Isabelle Duniaud, est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 0695781422 ou par mail : isabelle.duniaud17270@gmail.com

Le Club de l'amitié

Un petit bilan de 2019 : 20 réunions avec une participation moyenne de 23 personnes.

Le 14 décembre, pour terminer l'année, 31 adhérents ont participé à un repas à l'Auberge des Lacs Bleux.

2020 avait bien commencé : 4 réunions avec une participation modeste mais très conviviale. Le 3 mars le bureau décide d'annuler les réunions de Mars en espérant qu'avril serait meilleur.

Monsieur « Corona 19 » est arrivé et nous nous sommes tous retrouvés confinés. Rester en contact a été difficile mais quelques appels téléphoniques nous ont permis de prendre des nouvelles et de passer quelques bons moments. Il faut continuer à conserver ce lien.

Lorsque vous lirez ce petit article la situation sera meilleure et nous pourrons espérer reprendre nos activités en septembre..

Nous souhaitons à tous un bon été.

Vous voulez
vous investir,
devenez
bénévole

Les victimes du Grand Gibier

L'association des Victimes du Grand Gibier remercie Monsieur Guy Pasquet, l'ancien Maire, ainsi que son conseil municipal pour leur soutien et souhaite la bienvenue et bonne chance au nouveau conseil municipal. Cette année des prélèvements record de sangliers ont été effectués. Nous remercions les chasseurs pour leur implication. Malheureusement, leurs efforts ne suffisent plus à enrayer la prolifération des sangliers. Le Président des chasseurs de France, Willy Schraen, avec sa proposition de piéger les chats errants pour protéger la biodiversité, nous conforte dans notre idée



de recourir au piégeage pour les sangliers. Nous avons les mêmes arguments que lui : les relâcher dans les secteurs où il n'y en a pas, les stériliser,... Par exemple, le piégeage organisé à la déchèterie de Lapouyade a permis de capturer un nombre significatif de spécimens. En conclusion, il serait peut-être plus sensé de pratiquer le piégeage au lieu de faire poser des clôtures qui ne résolvent en rien le problème et ne font que le repousser chez les autres. Affaire à suivre.

Contact : lesvictimesdugrandgibier@gmail.com

Anciens Combattants



Les manifestations ont été perturbées par le coronavirus :

- 19 mars : cérémonie du cessez le feu de la guerre d'Algerie ANNULÉE
- 8 mai : anniversaire de la libération 39/45

Cérémonie sans public : pose de deux gerbes au monument en présence de Michel Quod, représentant la municipalité et les anciens combattants avec J.C. Noinin, C. Dobigeon, P. Scapin, J. Thibule (porte-drapeau).

R.D.V. le 11 novembre 2020. dans l'espoir de se retrouver nombreux

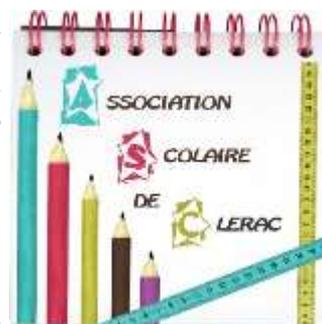
Association scolaire

Suite à la crise du COVID-19, l'association scolaire de Clérac a du, avec regrets, annuler le LOTO qui était prévu le 21 mars dernier. Cet événement sera repoussé en début d'année scolaire prochaine, nous vous tiendrons informés de la date dès que nous aurons la possibilité de réorganiser des événements.

Le bureau de l'association scolaire remercie toutes les personnes, organisations et commerçants qui avaient participé à l'organisation de cet événement.

Nous comptons sur la continuité de votre soutien et votre investissement, dès l'année prochaine pour faire vivre l'association et récolter des fonds, afin de permettre à nos enfants d'organiser un voyage de fin d'année et leur permettre de créer de beaux et inoubliables souvenirs.

Toutes les personnes voulant faire partie de l'aventure l'année prochaine seront les bienvenues, nous comptons sur vous.



ASCC (Association Sportive et Culturelle de Clérac)

Malheureusement, avec le confinement, nos activités s'en sont trouvées réduites. La Rando des Pins qui avait attiré plus de 400 personnes l'an dernier n'a pas pu avoir lieu ainsi que la Rand' aux œufs offerte aux enfants du village pour Pâques. Il en sera peut-être de même pour Octobre Rose mais on garde espoir. D'ici octobre ce sera peut-être de nouveau possible.

Nos randos d'avril, mai et juin ont été annulées également et on ne sait pas si on pourra en proposer en juillet et août. En attendant, nous avons décidé de baliser deux circuits de 7,2 km (balisage orange) et 12,2 km (balisage rose) que chacun pourra emprunter à sa guise en suivant les panneaux. On laissera le fléchage tant que durera l'impossibilité de se regrouper pour randonner, voire plus. Les départs se font à partir de l'aire de camping-cars de l'étang. Ils traversent le cours d'eau « La Giraude » et montent vers « La Métairie Haute » puis passent par « Charraud ».

Avec le circuit permanent de la Communauté de Communes de 9,5 km cela fait trois circuits balisés pour tous les promeneurs sans crainte de se perdre.



Balisage CDCHS
jaune : 9,5 km



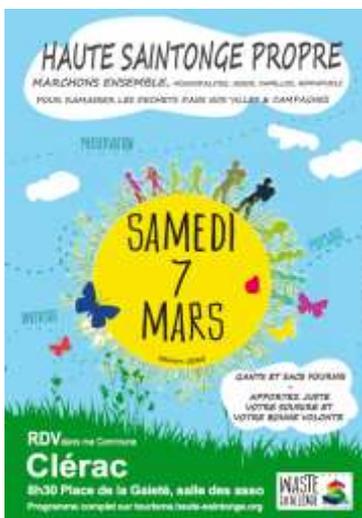
Rose : 12,2 km



Orange : 7,2 km

Le 07 mars 2020, avant le confinement, avait lieu l'opération « Haute Saintonge Propre »

Une quinzaine d'adhérents ont participé à cette opération de nettoyage initiée par la Communauté de Haute Saintonge et relayée et organisée par la municipalité. Pour cette deuxième année il y a eu encore beaucoup à faire. Pneus, cubis de vin, cannettes de bières, détritrus divers (carcasses de mobylette, de gazinière, etc.) ont été ramassés, rassemblés puis emmenés pour certains directement à la déchetterie ou le lendemain par les employés communaux. La CDCHS fournissait les sacs et les gants, les associations participantes, ASCC, ACCA (chasse), SBV (Saintonge Boisée Vivante), fournissaient les bras. En deux ans, beaucoup d'endroits ont été nettoyés mais il en reste et malheureusement il y a encore des gens à éduquer qui préfèrent laisser leurs cannettes de bière ou leurs paquets de cigarettes sur place que de les emmener chez eux pour les mettre dans la poubelle. Quant à la dizaine de cubis de vin entreposée dans la forêt on se demande bien l'intérêt de les apporter jusque là plutôt que les poser dans les bacs jaunes.



Comité des Fêtes

L'ensemble des animations et rassemblements festifs ont été annulés suite à la crise sanitaire du Coronavirus.

Nous avons comme programme pour 2020 :

- Dimanche 7 Avril après midi Théâtre par la compagnie Les DURATHIEURS DE JONZAC
- Pique nique de Village en Mai avec l'association A.S.C.C. pour la randonnée.
- 27 Juin Journée Plein Air avec l'association de L'ACCA .

Nous pourrions peut-être organiser la Fête foraine de début Septembre, mais il nous faut attendre les nouvelles circulaires concernant les festivités.

Dans cette hypothèse, voici quel sera le programme de la Fête et de la Soirée Gerbaude.

Les 4, 5, 6 Septembre la traditionnelle fête foraine.

Au programme : Vendredi soir, marché nocturne animé par le groupe musical Les GEGE. Samedi après midi la course cycliste, un concours de pétanque puis un concours de Tarot, suivi du feu d'artifice tiré à l'étang avec le groupe des Majorettes de St-Aigulin pour l'animation. Dimanche : vide grenier, concours de belote et concours de pétanque.

Samedi 17 Octobre soirée Gerbaude Fête des Vendanges, une soirée dansante animée encore une fois par les Joyeux Lurons les GÉGÉ.

Malgré le manque de manifestations, le compte d'exploitation se solde par un bilan positif. C'est une équipe, qui travaille au quotidien pour renouveler les animations. Nous faisons toujours appel aux bénévoles qui veulent s'investir pour le comité des fêtes.

Toute l'équipe reste mobilisée pour vous distraire. Nous vous remercions tous vivement, et nous espérons vous revoir très bientôt.



Jeu Déambule

Cette année, à partir de septembre 2020 la **ludothèque itinérante pour tous Jeu Dé Ambule** vous accueillera sur plusieurs communes du territoire de Montguyon à différentes occasions, notamment :

Rencontres Parents/0-3 ans

autour d'un café
et de jeux d'éveil une matinée par mois

Après-midi Jeux thématiques
pour pré-ados et adolescents

Soirées Jeux de rôle grandeur nature

Prêt de jeux et jouets et jeu sur place en autonomie

N'hésitez pas à nous joindre pour connaître les dates et lieux de nos animations 2020/2021

Renseignements : 06 43 80 26 98

Site : ludotheque-jda.com

Page FB : <https://www.facebook.com/ludoJDA/>



COSM du Lary

Pour la saison 2020 - 2021, le COSM du Lary remet en place une équipe de football, concernant les enfants de 5 à 11 ans. Ces équipes évolueront avec des éducateurs du club, en collaboration avec les écoles primaires de Clérac et Orignolles.

Dès la rentrée prochaine, des ateliers seront proposés à vos enfants, pour faire découvrir ce sport et l'éducation sportive par des jeux avec ballons. Ces ateliers seront encadrés par Antoine Cougouilles, jeune Cléracais, éducateur sportif actuellement en train de passer son BPJEPS dans l'animation sportive.

Le COSM du Lary est le club de football des communes de Clérac, Orignolles et St Martin d'Ary. Actuellement, avec 100 licenciés, le club fait également partie du Groupement Jeunes Sud Saintonge, regroupant les clubs de l'AS Montguyon, l'US Cercoux Clottaise et l'US Alerte St-Aigulin pour les joueurs de 9 à 17 ans.

Pour plus d'informations

Bruno Géron (responsable jeunes)

07.71.10.71.99

Retrouvez-nous également sur Facebook

-> COSM du Lary



Teurlay Environnement Théâtre



Les enfances d'hier et d'aujourd'hui à Clérac Après le spectacle théâtral et musical *Les 3 petits cochons* joué l'été dernier au bord de l'étang de la lune à Clérac, la troupe d'enfants encadrée par l'association Teurlay Environnement Théâtre prépare son nouveau spectacle. Il s'intitule *Enfances* et propose à des enfants d'aujourd'hui de jouer des enfants ayant vécu sur la commune entre les années 1920 et 1950. Au cours des vacances de Noël et de Février derniers, les enfants ont sillonné Clérac et ses environs pour rencontrer et interviewer une quinzaine de personnes,

âgées de 60 à 99 ans. En s'appuyant sur une grille d'entretien construite à partir d'archives et de données préalablement collectées, ils ont enregistré plus de 20 heures de souvenirs et d'anecdotes liés à l'enfance : l'école, la vie quotidienne, les fêtes, la vie paroissiale, la guerre... La période de confinement, démarrée juste après le temps des interviews, a été mise à profit pour transcrire ces 20 heures d'enregistrement et commencer à bâtir la trame du spectacle. Les répétitions débuteront courant juillet et se concluront par la représentation du spectacle *Enfances*, le 7 août prochain à Clérac, avec le renfort des musiciens Mélissa Zantman et Robin Celse. Comme l'an dernier, ce spectacle, soutenu par la municipalité de Clérac, sera gratuit et joué en plein air. Les règles sanitaires en vigueur à ce moment-là seront bien sûr respectées. L'association Teurlay Environnement Théâtre et la troupe d'enfants vous donnent donc rendez-vous le 7 août prochain et tiennent, d'ores et déjà, à remercier toutes les personnes qui ont pris part au projet pour l'accueil chaleureux qu'elles leur ont réservé. N.b. : La troupe peut encore intégrer au spectacle quelques enfants motivés, notamment au cours des répétitions prévues du 3 au 7 août. Si vos enfants sont intéressés, merci d'adresser un mail à teurlayenvironnementtheatre@orange.fr





Médiathèque

3 rue du jeu de quille - 17270
Clérac

bibliotheque@ville-clerac.fr

Tél. : 05-46-04-75-56

Horaires d'ouverture

- mardi et jeudi
de 16h30 à 18h30
- mercredi et samedi
de 10h00 à 12h00
- vendredi
de 16h00 à 18h00

Bibliothèque

La Médiathèque de Clérac ouvrira ses portes au public à partir du 30 juin.

Elle sera ouverte aux horaires habituels

Il n'y aura plus de DRIVE

Quelques règles en bref :

Le masque est obligatoire dès 11 ans. On se nettoie les mains au gel hydroalcoolique en entrant.

On peut désormais accéder aux rayons de la Médiathèque pour faire son choix.

On peut venir rendre des documents même sans rendez-vous

Maximum 10 personnes

On peut toujours opter pour une commande à emporter (Via Téléphone, Email ou réservation en ligne)

Distanciation physique (1 m au minimum)

Retour des livres : dépôt sur le chariot à côté de la banque de prêt

Des bacs seront disposés en bout de rayon afin d'y mettre les ouvrages touchés et non empruntés

L'espace informatique est de nouveau ouvert mais seulement 2 postes afin de respecter les distanciations des 1 m.

Animations

Concours photo et dessins sur le thème du «Chat» organisé par la Médiathèque et le Musée du 1^{er} mai au 31 octobre 2020

« Photographie un chat » à partir de 15 ans

« Dessine un chat » de 5 à 14 ans

Règlement concours photos :

Il consiste à réaliser maximum 2 photos par participant :

- Sur papier photo en couleur ou noir et blanc
- Format 20x30 cm non encadrée
- Vierge de tout signe distinctif
- Montage non autorisé

Toutes les photos des participants seront exposées à la Médiathèque Municipale de Clérac à partir du 23 novembre 2020.

Règlement concours de dessins :

Il consiste à réaliser maximum 2 dessins par participant :

- Sur support papier blanc
- Format A4

- Vierge de tout signe distinctif
- Toutes les techniques manuelles sont acceptées : aquarelle, feutre, crayon etc...
- Pas de dessin numérique
- Le dessin devra être à plat, sans volume

Tous les dessins des participants seront exposés à la Médiathèque Municipale de Clérac à partir du 23 novembre 2020.

Date limite de dépôt : le 31 octobre 2020

Les Partenariats

- Les Bibliothèques Sud Saintonge de Bussac-Forêt, Chepniers, Chevanceaux, Montlieu-La Garde, Orignolles, le SIVOM de Saint-Palais de Négrignac, Montguyon, Clérac, Cercoux et Bédénac.

— La Médiathèque Départementale de Prêt à Saintes qui prête Livres, CD, DVD, CDROM, expositions, Tapis de lecture et qui propose des journées de formation.

<http://charente-maritime.fr/mediatheque-dep/>

- La Médiathèque de Haute Saintonge de Jonzac qui propose et coordonne des expositions et des animations, organise des journées de formation et réunit toutes les bibliothèques du canton de Jonzac permettant des échanges enrichissants.

<http://www.mediatheques-haute-saintonge.com>

- La Communauté des Communes de Haute Saintonge qui subventionne des animations, des spectacles et certains équipements dont les bibliothèques ont besoin (film plastique, serre-livres etc.).

L'équipe

Sandra Bergès (employée),

Les Bénévoles : Marie-Claire Caillé, Annie Gascoin, Nadège Renaud, Paulette Chargé, Sylvie Cathelineau et Ginette Charles.



Concours photo / dessin



Musée

Route des Châteaux - 17270 Clérac

Courriel : musee.clerac@orange.fr

Tél. : 05-46-04-07-83

Ouverture du Musée

du 1^{er} mai au 31 octobre

Mardi, mercredi, jeudi 14h à 18 H 30

Du vendredi au dimanche de 10h à 12 h

et de 14h à 18h30

Musée

Le musée ouvre ses portes le 06 juillet prochain.

Venez découvrir ou redécouvrir le musée avec ses neufs vieux métiers :

- l'agriculteur,
- Le menuisier,
- Le tonnelier,
- Le sabotier,
- Le cordonnier,
- Le forgeron,
- Le charron,
- Le charpentier,
- Le résinier.

Compte tenu du protocole sanitaire, l'étage sera inaccessible, un sens de circulation unique sera proposé.

Les consignes suivantes devront être respectées:

- port du masque fortement préconisé durant la visite.
- lavage des mains à l'entrée
- Distanciation physique d'un mètre
- Limitation du nombre de personnes présentes dans les pièces à 4.



Ecole



L'ECOLE FETE NOEL

Mardi 17 décembre 2019, les élèves ont assisté à un chouette spectacle interactif intitulé « Le Noël enchanté du Yétou », interprété par Isabelle Pradeau de la compagnie Planètemômes. L'équipe enseignante remercie la Mairie de Clérac qui a financé ce spectacle. Chaque élève s'est vu remettre un CD avec les chansons du spectacle. Un petit moment de magie qui a ravi les petits comme les grands !



Le même jour, après l'école, les parents sont venus à la salle des fêtes pour une petite soirée bien sympathique ! Les élèves avaient réalisé en classe 2 objets, que les parents ont pu récupérer en échange d'une petite participation (libre) pour alimenter la coopérative scolaire.



Les élèves ont ensuite pris un grand plaisir à interpréter 3 chants de Noël, avant d'accueillir le Père-Noël qui leur a remis à chacun un livre.

Merci à l'Association scolaire qui a aidé à l'organisation de cette soirée et a offert le goûter aux enfants.

LE PROJET DE L'ANNEE : LA VIE AUTREFOIS

Comme chaque année, l'équipe enseignante a choisi une thématique commune pour travailler tout au long de l'année. Pour cette année scolaire 2019/2020 : la vie autrefois.

Le but de ce travail était de créer une grande exposition pour la fin de l'année scolaire... mais malheureusement l'épidémie de coronavirus est venue tout chambouler ! L'exposition ne se fera donc pas, mais les élèves auront quand même eu l'occasion de travailler sur ce thème et de vivre des moments intéressants.

Les enfants des 4 classes ont appris une chanson commune : Raconte-moi, dont le refrain est : « Raconte-moi, comment c'était, au temps des fiacres, et des tramways ». A travers cette jolie chanson, ils ont pu voyager à travers les époques et parler du temps passé.

En maternelle, les élèves ont pu découvrir des objets anciens de la vie courante, ainsi que des objets propres à l'école d'autrefois. Maîtresse Marylène les a ensuite photographiés en situation, avec un bel effet « ancien » !

En CP/CE1, les enfants ont découvert des métiers anciens : gemmeur, agriculteur, menuisier, forgeron... Certains ont même eu l'occasion de se rendre au Musée de Clérac avec maître Benoit, et de se transformer pour rejoindre les mannequins du musée ! Merci à Marie-Nils WACHE pour son aide.

Les CP ont réalisé des dessins d'anciens modes de transport, et les CE1 se sont amusés à reproduire des tableaux de l'époque Classique, avec beaucoup de finesse.

En CE2/CM1, maîtresse Marie a demandé aux élèves de rapporter des objets anciens liés à l'école. Les élèves et leurs parents ont joué le jeu, et le fond de la classe s'est momentanément transformé en un véritable petit Musée ! Ils ont aussi étudié les superbes photographies de scènes d'école, de Robert Doisneau.

Enfin, les CM2 ont peint de superbes décors dessinés par Marine (AESH au sein de l'école), qui devaient servir de décors de scène... du coup, ils trônent sous le préau de l'école !

USEP

Les 4 classes de l'école participent à l'USEP. Malheureusement, la crise sanitaire est venue perturber la fin de cette année scolaire qui concentrait la plu-



Ecole (suite)

part des rencontres sportives, les mois d'avril/mai/juin étant généralement ensoleillés et propices aux rencontres extérieures...

Les élèves de maternelle ont tout de même pu faire des parcours de motricité avec les élèves de Montguyon, à la salle des fêtes de Clérac au mois de février.

Les élèves de CM2 ont fait 2 rencontres, avec les écoles de Cercoux, St Aigulin et Montguyon : une belle randonnée pédestre dans le village de Clérac, et du hockey sur gazon et des jeux sportifs à Montguyon en février.

La rencontre « jeux collectifs » prévue pour les CP/CE1 a été annulée pour cause de forte pluie. Les CE2/CM1 n'ont pas pu non plus faire de rencontre USEP cette année.

Les rencontres USEP sont très appréciées par les élèves et les adultes : elles favorisent les liens entre école et développent des valeurs importantes comme la coopération, le partage, l'effort.

CINEMA & CARFDP

Dans le cadre du dispositif « Ecole et Cinéma », les élèves de la grande section au CM2 ont eu l'occasion de voir 2 films. Ces films sont sélectionnés par un comité pour pouvoir être exploités ensuite en classe. Au programme : des films muets, de la version originale, des films avec des messages forts... Les élèves ont découvert cette année : Ponyo sur la falaise (Hayao Miyazaki), La tortue rouge (Michael Dudok de Wit), et Cadet d'eau douce (Charles Reisner, avec Buster Keaton).

Après chaque visionnage de film, les élèves font des créations en lien avec celui-ci. Voici quelques exemples :

Les maternelles, qui ne participent pas à ce projet, sont allés au cinéma de Montguyon voir « Zibilla ou la vie zébrée », un beau dessin-animé sur le thème de la différence et l'estime de soi.

Ils ont aussi assisté à un super spectacle organisé par le CARFDP de Jonzac, intitulé « Grosse faim de p'tit bonhomme » et ont réalisé une fresque géante en lien avec la thématique du spectacle.

DES NOUVELLES DU JARDIN DES GS/CM2

Depuis le début de l'année, les élèves de GS/CM2 ont découvert les joies du jardinage.

A l'aide de bottes, de gants, ils ont défriché, retourné la terre, semé des graines variées : fèves, petits pois, primevères ...

Le jardin est un peu resté à l'abandon pendant la période de confinement, mais lorsque l'école a rouvert ses portes mi-mai, les élèves ont eu la joie de pouvoir ramasser des fèves et chacun a pu ramener une poignée de fèves à la maison.

DES PAPILLONS EN MATERNELLE

Nous avons élevé des chenilles, il y a 2 ans (grâce à Arthur un ancien élève de l'école) et depuis, nous avons assisté à la fabrication des cocons, sortie des papillons, accouplement, ponte des œufs...

Cette année, en avril, les œufs ont à nouveau éclos, se sont transformés en chenilles qui grossissent beaucoup en mangeant beaucoup de feuilles de mûrier.

Nous attendons maintenant les cocons.



L'ECOLE PENDANT L'EPIDEMIE DE COVID-19

Vendredi 13 mars au soir, l'école fermait ses portes sur décision Gouvernementale en lien avec l'épidémie.

Depuis lundi 16 mars, les élèves travaillent donc chez eux avec leurs parents, grâce au travail que les enseignants leur envoient par internet.

L'école a rouvert ses portes le 12 mai, accueillant environ 35% de son effectif dès le 12 mai, les autres élèves continuant de travailler à la maison. Un protocole sanitaire très strict a dû être mis en place : distanciation physique dans toute l'école, 2 entrées et sorties pour les classes, récréations décalées, désinfection très fréquente des locaux et sanitaires, absence de matériel collectif, lavage des mains très fréquent...

Tous les enfants dont les parents en ont fait la demande ont pu être accueillis. Les élèves se montrent très respectueux des règles, et sont contents de retrouver leurs copains et leurs enseignants « masqués » !

Les élèves présents ont eu le plaisir de recevoir des chocolats de Pâques offerts par le magasin Intermarché de Montguyon, que nous remercions pour son geste généreux envers les écoles.



QUELQUES INFOS « EN VRAC » :

L'école de Clérac accueillera 93 élèves à la rentrée 2020, répartis en 4 classes de la petite section de maternelle au CM2.

Inscriptions pour la rentrée de septembre 2020 : pour les enfants nés en 2017 et nouveaux arrivants sur la commune. Prendre contact avec la Mairie et le Directeur.

De nombreux vêtements sont oubliés à l'école. **Jeudi 25 juin**, nous sortirons tous les vêtements oubliés devant le portail, en espérant qu'ils retrouveront leurs propriétaires avant les vacances d'été !

Blog de l'école (photos des sorties et projets, informations diverses) : e-clerac.blogspot.com



Maires et conseillers municipaux à Clérac, de la Révolution à nos jours



L'ancienne mairie (jusqu'en 1886) ; l'école était dans une partie de la maison qui est derrière

Le 26 mai 2020, le conseil municipal de Clérac a élu Michel QUOD maire de Clérac. Il est intéressant à cette occasion de se pencher sur l'histoire de ses prédécesseurs.

Quelques généralités

C'est la loi du 14 décembre 1789 qui érige en communautés d'habitants (d'où le nom de communes) les anciennes paroisses et met à la tête de chacune un conseil municipal et un maire.

Le conseil municipal prend la suite de l'assemblée paroissiale qui se réunissait régulièrement, le plus souvent le dimanche à la sortie de la messe, pour régler les affaires de la paroisse. Tous les chefs de famille (hommes ou femmes) qui payaient la taille (l'équivalent de notre

impôt sur le revenu) y participaient ; ils choisissaient parmi eux un syndic qui les représentait auprès des autorités, le seigneur local et les représentants du pouvoir royal.

Les élections

Les premières élections municipales ont lieu en février 1790 et se font au suffrage censitaire masculin, c'est-à-dire que pour voter, il faut être un homme, avoir plus de 25 ans et payer un impôt annuel égal à 3 jours de salaire d'un ouvrier. Pour être élu conseiller municipal, il faut acquitter un impôt représentant 10 journées de travail d'un ouvrier. Le maire est élu par les conseillers pour une durée de deux ans.

Les modalités des élections municipales ont ensuite beaucoup changé. En simplifiant, on peut dire que les conseillers municipaux sont élus au suffrage censitaire masculin jusqu'en 1848, puis au suffrage universel masculin. Les femmes votent pour la première fois aux élections municipales de 1945, suite à l'ordonnance d'octobre 1944 du Gouvernement Provisoire de la République Française dirigé par le général de Gaulle.

À Clérac, comme dans les communes de même taille, les maires sont nommés par les préfets jusqu'en 1870, souvent, mais pas toujours, parmi les conseillers municipaux ; ils sont ensuite élus par les conseillers municipaux. Dans les communes plus importantes, les maires n'ont été élus par les conseillers municipaux qu'à dater de la loi de 1884. Le nombre de conseillers, le type de scrutin et la durée des mandats ont beaucoup changé au cours de l'histoire. Le gouvernement de Vichy accorde une indemnité au maire et à ses adjoints de façon à permettre à des personnes modestes d'exercer ces fonctions.

Les compétences

Les compétences des communes se sont beaucoup développées au fil des ans. La loi de 1789 leur confie la gestion, l'administration et l'entretien des biens communaux ainsi que le maintien de l'ordre public. En 1792, on leur ajoute la tenue de l'état civil (jusqu'à là effectuée par le curé de la paroisse). En 1833, la loi Guizot leur demande de fournir des locaux pour les écoles élémentaires et d'en assurer le fonctionnement : dès 1835, il semble y en avoir une à Clérac et on l'installera plus tard dans une partie de l'ancien prieuré louée à la famille CAILLERES (7 rue des Châteaux). Puis on confie aux communes l'entretien des chemins vicinaux et l'aide sociale aux plus défavorisés.

La loi de 1884 organise de façon quasi définitive les conseils municipaux et donne au maire un double rôle : représentant de la commune auprès des pouvoirs publics (sous le contrôle du préfet) et représentant de l'Etat

dans sa commune.

Depuis 1907, suite à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, les communes doivent entretenir les églises catholiques construites avant 1905, dont l'église Saint Vivien à Clérac. A cette date, l'église est en plein travaux de restauration : on refait la façade et on dote le clocher d'une horloge. Cette nouvelle mesure envenime les relations déjà tendues entre les partisans et les opposants de la laïcité. Du côté des partisans on trouve le maire, Jules NAU ; et du côté des opposants, son ancienne tutrice, Marie-Thérèse GAUTRET, et le curé, l'abbé André CHAIGNAUD.

Aux XXème et XXIème siècles, la liste des compétences attribuées aux communes s'est allongée, faisant de l'échelon communal un maillon essentiel de la démocratie locale.

Les lois de décentralisation de 1982-1983 font des communes des collectivités territoriales et les émancipent de l'autorité du préfet.

A CLERAC

La mairie de Clérac

Pendant près d'un siècle, la « maison commune », plus habituellement appelée « mairie » est installée dans le pavillon carré de l'ancien domaine du prieuré (aujourd'hui 7 rue des Châteaux), propriété de la famille MATHIAS, puis de la famille CAILLERES. Dans les faits, les affaires communales se traitent au domicile du maire, sauf les mariages qui doivent être célébrés en public dans la « maison commune ».

La loi de 1884 oblige les communes à se doter d'un bâtiment destiné à héberger la mairie. En 1886, la mairie s'installe dans le nouveau bâtiment construit sur le champ de foire. Son architecture est des plus classiques et ressemble à celle adoptée dans des milliers de communes en France. La mairie est au centre, encadrée par les classes de l'école des garçons d'un côté et celles de l'école des filles de l'autre. Les logements du directeur et de la directrice des écoles sont à l'étage, au-dessus de la mairie.

Les maires de Clérac

1790-1793 : NAU (on ne connaît pas son prénom) : premier maire de la commune, il est élu par les conseillers municipaux.

An II (1793) à l'an IV (1795) : Charles MATHIAS : il est élu officier public chargé de tenir l'état civil par le conseil municipal en décembre 1792 ; en 1793, il est nommé, comme dans toutes les autres communes de France, par le Gouvernement Révolutionnaire; il appartient à une riche famille de laboureurs qui avait acheté le domaine du prieuré au XVIIème siècle.

An IV (1795) à l'an VI (1797) : Pierre NAU : le gouvernement du Directoire supprime les conseils municipaux et créé des conseils cantonaux formés de délégués envoyés par chaque commune : Pierre NAU, élu agent municipal, est choisi comme délégué de Clérac au conseil cantonal de Montguyon ; c'est un notable, il a commencé un apprentissage de chirurgien mais ne l'a pas terminé, puis il s'est installé comme marchand sur ses terres de Réservat.

An VI (1797) à l'an XII (1804) : René BOIBELLAUD : cultivateur, il succède à Pierre NAU, puis est nommé maire de Clérac par le préfet après le rétablissement par le Consulat des conseils municipaux.

An XII (1804) à 1807 : Gilbert NAU : nommé par le préfet en remplacement de René BOIBELLAUD, il est le frère de Pierre NAU et exerce les fonctions de notaire dans le bourg.

1807 - 1824 : Louis CAILLERES (puis Louis, marquis de CAILLERES) : fils de Charles de CAILLERES et



La nouvelle mairie et les écoles
(à partir de 1886)

Maires et conseillers municipaux à Clérac, de la Révolution à nos jours (suite)

de sa servante, Elisabeth VERRIER, il est d'abord républicain, puis bonapartiste et enfin royaliste ; de 1795 à 1798, il est chasseur à cheval dans l'armée de l'Ouest, puis dans l'armée de Sambre et Meuse, avant de revenir à Caillères comme propriétaire terrien ; nommé maire par le préfet en 1807, il signe d'abord Louis CAILLERES, puis à partir de 1814, Louis, marquis de CAILLERES ; il meurt en 1824, alors qu'il est toujours maire.

1824-1831 : Louis de CAILLERES : propriétaire à Caillères, il est le fils de Louis de CAILLERES, et est nommé par le préfet à la mort de son père ; il interrompt ses fonctions en 1831 pour une raison qui nous est inconnue.

1831 : Jean DUMON : notaire dans le bourg, il assure l'intérim pendant quelques mois en tant qu'adjoint de Louis de CAILLERES.

1832 - 1846 : Jean - Augustin GENEUIL : docteur en médecine, gendre de l'ancien maire Gilbert NAU dont il a épousé la fille Marie, il est nommé par le préfet en 1832 et reste maire jusqu'à sa mort en 1846.

1846 - 1847 : François DUBREUIL : propriétaire dans le bourg et à Rentier, il assure l'intérim en tant qu'adjoint à la mort de Jean Augustin GENEUIL.

1847 - 1853 : Louis de CAILLERES : il est de nouveau nommé par le préfet en 1847 ; en 1848 ; il est confirmé dans ses fonctions de maire par les conseillers municipaux qui viennent d'être élus pour la première fois au suffrage universel masculin.

1853 - 1870 : Charles-Philippe de CAILLERES : fils du précédent, propriétaire à Caillères, il est nommé maire par le préfet, et le restera pendant tout le Second Empire.

1870-1871 : Jean DUVEDEIX : propriétaire à Massicot, fils d'un scieur de long venu du Limousin et, par sa mère, apparentée la famille NAU, il est nommé par le préfet pour présider provisoirement la commission municipale après la chute du Second Empire.

1871-1872 : Ernest GAUTRET : il est élu en 1871 par les conseillers municipaux ; distillateur, il est le gendre de Jean-Augustin GENEUIL dont il a épousé la fille Marie-Thérèse ; il appartient à la famille GAUTRET de Jonzac, famille de distillateurs et d'hommes politiques ; il meurt en 1872.

1872-1881 : Jean DUVEDEIX : élu maire par les conseillers municipaux à la mort d'Ernest GAUTRET, il retrouve la mairie qu'il a administrée en 1870-1871.

1881 - 1884 : Jean DUMON : propriétaire dans le bourg et à Gadebourg, il est le petit fils de Jean DUMON (adjoint en 1831) ; il est élu par les conseillers municipaux et exercera ses fonctions pendant 3 ans.

1884 1919 : Jules NAU : distillateur et négociant, il a été élevé par Ernest et Marie-Thérèse GAUTRET dont il est un lointain cousin ; élu par les conseillers municipaux en 1884, il fait plusieurs mandats successifs ; maire pendant la Première Guerre mondiale, il accueille un hôpital militaire dans le château dont il a hérité de Marie Thérèse GAUTRET (rue du Jeu de Quilles) ; il est aussi conseiller général du canton de Montguyon.

1919 - 1945 : Charles GIRARD : tailleur et marchand de tissus dans le bourg, il est élu par les conseillers municipaux à plusieurs reprises et confirmé dans ses fonctions en 1940 par le gouvernement de Vichy ; comme Jules NAU, il est aussi conseiller général du canton de Montguyon.

1945 - 1963 : Armand POUPELAIN : propriétaire et industriel à Angenin, il est le petit-fils de Ferdinand POUPELAIN qui a été instituteur et secrétaire de mairie de Clérac de 1874 à 1906 ; élu par les conseillers municipaux, il fait plusieurs mandats.

1963 - 2001 : Marc POUPELAIN : propriétaire et industriel à Angenin, et fils d'Armand POUPELAIN, il est le maire qui a été élu par les conseillers municipaux pour le plus grand nombre de mandats.

2001 - 2020 : Guy PASQUET : chef des ventes, il est élu par les conseillers municipaux pour trois mandats successifs.

Quelques remarques

De cette liste des noms de maires, on peut tirer deux remarques :

Pendant près de 140 ans (de 1790 à 1919), la fonction de maire est exercée par des notables appartenant à des familles qui jouaient déjà un rôle important à Clérac avant la Révolution : les familles CAILLERES et NAU ; les CAILLERES sont maires pendant 47 ans et les NAU et leurs alliés GENEUIL, GAUTRET et DUVE-DEIX, pendant 68 ans. En 1919, l'élection de Charles GIRARD, tailleur et marchand de tissus, marque un renouvellement sociologique.

La plupart des maires ont été à la tête de la commune pendant de très nombreuses années. La palme revient à Marc POUPELAIN, maire pendant 38 ans. Puis on trouve Jules NAU (35 ans), Charles GIRARD (26 ans), Guy PASQUET (19 ans), Armand POUPELAIN (18 ans), Louis et Charles Philippe de CAILLERES (17 ans chacun).

Jean-Paul GRASSET



Jules NAU, maire de Clérac de 1884 à 1919 et conseiller général du canton de Montguyon de 1895 à 1919

Connaître le dipladénia *Mandevilla*



Champions de la robustesse, les Dipladénias, maintenant regroupés sous le nom de *Mandevilla*, fleurissent tout l'été balcons, terrasses et massifs sans demander beaucoup de soins.

Les Dipladénias sont originaires d'Amérique du Sud et d'Amérique Centrale. Les premières plantes sont introduites au milieu du XIXe par le diplomate anglais Henri John Mandeville, qui lui donne son nom botanique *Mandevilla*. D'abord plante de collection, le Dipladénia devient vraiment populaire à la fin du XXe siècle grâce notamment à sa grande tolérance à la chaleur et au manque d'eau.

Le Dipladénia est une liane plus ou moins volubile au feuillage vert foncé brillant, dont les racines épaisses servent de réserves en périodes sèches. Ses fleurs en trompette vivement colorées s'épanouissent continuellement de mai aux gelées. Les coloris initialement dans les tons blancs, roses et rouges s'enrichissent aujourd'hui de jaune vif, abricot et orangé pour les sélections les plus récentes. Une réelle innovation !

En cas de blessure, la sève blanche, visqueuse et collante s'écoule. Pensez à bien vous laver les mains : cette sève partiellement irritante peut être toxique en cas d'ingestion.

Plantez les Dipladénias en pot, bac, balconnières, suspensions, en coloris unique ou en mélange. Vous pouvez les associer à des plantes peu exigeantes telles que le Lantana, le Pourpier, le Gazania ou des Graminées.

Entretien du Dipladenia en automne :

Le Dipladenia se repote une fois que sa floraison est terminée. Il faut réaliser ces rempotages tous les 2 ans, en lui offrant chaque fois un contenant de la taille supérieure et un substrat bien drainant, riche et léger.

C'est également à ce moment-là qu'il est possible de rabattre ses tiges à 3 ou 4 nœuds, ce qui ramifiera la plante pour une floraison encore plus généreuse l'année suivante.

Lorsque la température descend sous les 15°, le Dipladenia doit être mis à l'abri, c'est une plante frileuse. Si certaines de ses feuilles ont jauni, supprimez-les. Éliminez les pucerons, par exemple en réalisant des pulvérisations d'eau additionnée de savon noir.

Si c'est possible, placez le dans un endroit lumineux et frais, aux alentours de 15°, afin qu'il ait de bonnes conditions pour sa période de repos. Sinon, installez-le à un endroit très lumineux, derrière une fenêtre ou une baie vitrée bien exposée, et évitez au maximum la proximité avec des sources de chaleur qui dessèchent trop l'air. Il aura de toute façon besoin de pulvérisations régulières (eau non calcaire à température ambiante) sur son feuillage dans une pièce chauffée ou dans une serre au soleil.

Entretien du Dipladenia en hiver :

Continuez à arroser votre Dipladenia, mais attendez que le substrat soit totalement sec pour renouveler l'arrosage. Les apports d'engrais sont stoppés jusqu'à la reprise de la végétation.



Soupes froides pour l'été

A manger à l'assiette ou en verrines pour l'apéritif.

Pour 6 personnes.

Soupe de concombre créole

Ingrédients

1 gros concombre ou 2 petits

2 oignons blancs

50 g de beurre

400 ml de crème ou lait de coco

sel et piment de Cayenne

Préparation

Peler les concombres et enlever les pépins à l'aide d'une petite cuillère et les

couper en petits dés.

Eplucher et émincer les oignons

Mettre à revenir doucement concombres et oignons avec le beurre.

Ajouter le lait de coco et au moins la même quantité d'eau, sel, piment ou poivre.

Et laisser cuire au moins une 1/2 h.

Mixer, laisser refroidir et servir bien frais



Gaspacho espagnol

Ingrédients

1 petit concombre

4 grosses tomates juteuses

1 gros poivron vert ou rouge

une grosse échalote

une belle gousse d'ail

sel, poivre, huile d'olive et vinaigre.

Préparation

Peler les tomates en les passant sous l'eau bouillante et les couper en petits morceaux en éliminant les pépins.

Peler et épépiner le concombre et le couper en petits morceaux.

Couper aussi le poivron après avoir enlevé les pépins

Eplucher et émincer l'ail et l'échalote.

Mélanger les ingrédients avec 1/2 l d'eau, une louche d'huile et 1/2 louche de vinaigre.

Saler, poivrer et mettre au frais avant de servir.

Soupe de betterave rouge

Ingrédients

500 g de betteraves cuites

400 ml de crème fraîche liquide allégée et à peu près la même quantité d'eau.

Un peu de ciboulette ou de persil haché, sel, poivre, vinaigre balsamique.

Préparation

Peler les betteraves et les couper en

morceaux, puis bien mixer le tout en ajoutant sel, poivre et un filet de vinaigre balsamique. Saupoudrer de ciboulette ou persil.

Servir bien frais.



Etat civil

Coralyne RAGANET

Née le 7 janvier 2020 à Lormont

Fille de Ophélie BIGAUT et de Frédéric RAGANET

Domiciliés 3 Simonneau



Florine GODINAUD

Née le 8 janvier 2020 à Libourne

Fille de Christelle MORATINOS et de Kévin GODINAUD

Domiciliés 6 Le Bonnin

Octavia LOISON

Née le 22 février 2020 à Libourne

Fille de Maialen LOISON et de Antonin RAGUENAUD

Domiciliés 5 Le Boulat

Madame Mylène DODIN et Monsieur Damien RAMBAUD

Mariés le 15 février 2020

Domiciliés 11 Chemin du Taillis



Monsieur Claude MERLET

Décédé le 29 janvier 2020 en son domicile

Domicilié 6 Souillac

Monsieur Roger BASTARD

Décédé le 18 avril 2020 à Talence

Domicilié Rue de la Franière



Mairie de Clérac

1 place de la Mairie
17270 Clérac
Tél : 05.46.04.13.12
info@ville-clerac.fr
www.ville-clerac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le lundi, mardi et jeudi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h15
Le vendredi de 14h à 17h30
Le samedi de 8h30 à 12h30

Culture

Bibliothèque : 05.46.04.75.56
bibliotheque.clerac@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Le mardi et jeudi de 16h30 à 18h30
Le samedi de 10h à 12h

Musée :

1 route des châteaux
05.46.04.07.83
email : musee-clerac@orange.fr
web : www.musee-clerac.fr

Horaires d'ouverture :

Le mardi et mercredi de 14h à 18h30
Le jeudi, vendredi, samedi et dimanche
de 10h à 12h et de 14h à 18h30

Education

Ecole : 05.46.04.53.82

Garderie périscolaire (s'adresser à la mairie) :
05.46.04.90.08 ou 05.46.04.13.12

Office religieux

Planning des messes :

Messes du samedi 18h30 de Pâques à la Toussaint

Messes du samedi 18h de la Toussaint à Pâques

1er samedi : Eglise de Chevancaux

2ème samedi : Eglise de Clérac

3ème samedi : Eglise de Vassiac-Montguyon

4ème samedi : Eglise de Cercoux

5ème samedi : Eglise de St Pierre du Palais

Tous les dimanches : Eglise de Montlieu à 10h30

Paroisse Sainte Thérèse (Montlieu-la-Garde)

05 46 04 44 41 fax : 05 46 04 66 79

Services

Salle des fêtes : 05.46.04.13.12

La Poste : 05.46.04.13.00

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

ADMR Saintonge Sud (Ancienne Mairie de Saint Martin d'Ary, 26, route de Royan) : 05.46.04.45.97

Déchèterie-SOTRIVAL : 05.46.04.03.38

Du mardi au vendredi : 8h30-12h et 14h-17h15.

Samedi : 9h-12h30 et 14h00-17h30. Fermé dimanche, lundi et jours fériés.

SPA (Saintes) : 05.46.93.47.65

web : spa.de.saintes.free.fr

Régie d'exploitation services des eaux : 05.46.49.42.56

E.R.D.F. (dépannage) : 0810 333 017

G.R.D.F. (dépannage) : 0810 433 017

France Télécom : 12 14

SNCF : 36 35

Social

Maison de la Solidarité et des Services publics (Mairie de Montguyon) : 05.46.04.01.45

Assistante sociale (service social de Montendre) :

Le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 16h sur rendez-vous au 05.46.49.27.77

Tourisme

Communauté de Communes de la Haute Saintonge :

05.46.48.12.11 / Fax : 05.46.48.74.78

web : www.haute-saintonge.com

Office de tourisme cantonal Montguyon : 05.46.04.28.70

Urgences et santé

Samu : 15

Police : 17

Pompiers : 18

N° d'Urgence Unique Européen : 112

Gendarmerie de Montguyon : 05.46.04.10.13

Hôpital Jonzac : 05.46.48.75.75

Hôpital Libourne : 05.57.55.34.34

Infirmière (Stoffel Corinne) : 05.46.04.73.56

Médecin de nuit (week-end et fériés) : 05.46.27.55.20

Centre antipoison (Bordeaux) : 05.56.96.40.80

Accueil familial personnes âgées

Mme Bodin Sylvie (Matrat) 05.46.04.29.54.

Mme Martin Francine (rue de la franière) 05.46.48.02.58.

Mme Prezot Annie (la Giraude) 05.46.04.13.75.

Mme Vias Sylvie (11 rue de lesné) 05.46.04.20.89.

Mme Géron Agnès (rue du Brandard) 05.46.04.28.59

Assistantes maternelles

Mme Besson Marie-Laure (Rue de Lesné) 05.46.04.07.61

Mme Glenisson Marie-Hélène (rue de la faïencerie)

05.46.48.26.60.

Mme Tingul Linda (rue du Jeu de Quilles) 05.46.70.69.13.

Auxiliaire de vie

Mme DOURTHE Liliane (rue de la Faïencerie) 05 46 04 28 85



Mairie de Clérac

1, place de la Mairie

17270 CLERAC

Téléphone : 05 46 04 13 12

Messagerie : info@ville-clerac.fr

Site internet : www.ville-clerac.fr